

L'ONG Save Our Planet a organisé une Conférence-Débat sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines à Savalou

Dans la matinée de ce samedi 14 Août 2021, arrosée par une pluie battante et bienfaisante, l'ONG Save Our Planet a tenu une conférence débat citoyen et ouvert autour du thème, *Enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines de Savalou.*



ONG Save Our Planet © Savalou Août 2021



Cette activité a reçu la riche contribution technique d'un spécialiste du domaine. Il s'agit du responsable de la section communale des Eaux-Forêts et chasse de Savalou, Mr Abel AHOUANDJINOU.

Dans son exposé sur l'état des lieux et les enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines, la première autorité des Eaux- Forêts et chasse de Savalou a rappelé l'importance de la protection des ressources naturelles mais aussi la nécessité de les valoriser. Il a pour finir, appelé les participants à cet événement à accentuer la sensibilisation auprès de leurs communautés de base afin de préserver les écosystèmes des collines de Savalou.

A en croire, Megan Valère SOSSOU, Président de l'ONG Save Our Planet, c'est le début d'un long processus qui consistera à impliquer les jeunes hommes et femmes, les autochtones, les autorités locales et les cadres techniques de la foresterie de Savalou à la mise en place d'un innovant dispositif de conservation et de valorisation éco-touristique pour le développement socioéconomique et environnemental de la commune de Savalou.

Cette première des activités du projet s'est déroulée dans un cadre de réflexion et de partage d'informations sur les stratégies à mettre en œuvre pour conserver et valoriser cette richesse écologique des collines.

Rappelons que ce projet de conservation de la biodiversité des collines de Savalou, initié par l'ONG Save Our Planet, vise d'ici 5 ans à disposer Savalou d'une diversité biologique qui contribue au développement local par sa durabilité et sa rentabilité.

<https://www.facebook.com/100010447998638/>

Megan Valère SOSSOU

ONG Save Our Planet

Pollution dans les Collines : Une quantité importante de liquide inflammable dans le fleuve Ouémé

Le département des Collines qui ne s'est pas encore remis d'une situation d'ouverture de vanne du canal des eaux usées dans le fleuve ouémé par une société sucrière, est une fois de

plus attaqué.



En effet, le Samedi 03 Juillet 2021, nos confrères de l'Agence Bénin Communication des Collines, nous informaient d'une présence inquiétante de liquide inflammable dans l'un des affluents du fleuve ouémé au large de Logozohê, commune de Savalou.



Il s'agit d'un camion transportant de liquide inflammable qui allait dans le sens de Logozohè. Ce dernier s'était vu renverser dans le fossé près de la rivière. Conséquence, une quantité importante de liquide inflammable se retrouve dans la rivière. A en croire notre source, la situation a eu lieu suite à l'éclatement du pneu devant côté non chauffeur du camion.



Une pollution sanitaire et environnementale de plus qui mérite enquête et justice.

Des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE engendre une mort massive des produits halieutiques à Glazoué

Dans la note N°5H/863/CG/SG/SASSC/SA signée pour ordre du Maire, par le Premier adjoint au Maire, Dieudonné S. AGBARA, ce 1er juillet 2021, le Maire de la commune de Glazoué alerte ses populations sur un fait de pollution.

Comptant sur l'esprit de responsabilité de chacun et de tous pour préserver la santé publique, l'autorité communale porte à la connaissance de ses populations, que l'ouverture de vanne du bassin de rétention des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE dans le fleuve Ouémé engendre la mort massive des produits halieutiques (poissons et autres), que les populations riveraines consomment et commercialisent dans les localités et marché de la commune de Glazoué.

Par conséquent et dans le souci de préserver leur santé, le Maire invite les populations à s'abstenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, de la consommation, de l'achat et de la vente des produits halieutiques issus de cette mort massive et faire large diffusion autour d'elles en abordant les risques encourus à cette fin.

En attendant que nous n'allions sur le terrain pour mesurer l'ampleur des dégâts ci-dessus énoncés et vu la complexité du réseau hydrographique dans le département des collines, nous appelons à une vigilance de toutes les populations des communes du département des collines.

Rappelons que la loi 2010-44 du 24 Novembre 2010 sur la gestion de l'eau en son article 52 interdit, « ...les actions

susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou d'affecter leur diversité biologique, sont réglementées et, dans le cas échéant, interdites ». Toute action contraire à l'une de ces dispositions est punie par la loi, d'une peine d'emprisonnement de deux (02) mois à douze (12) mois et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à deux (02) millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Dans le viseur de la loi se trouvent, l'épandage de produits chimiques, les rejets de substances toxiques, le déversement d'eaux usées et le dépôt d'immondices ou de déchets domestiques ou industriels.



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DES COLLINES
MAIRIE DE GLAZOUE



BP : 01 GLAZOUE
Tél : (00229) 51 95 40 95 / 95 53 52 95
Email : mairieglazoue@yahoo.fr

N°5H/863/CG/SG/SASSC/SA

Glazoué, le 1^{er} Juillet 2011

COMMUNIQUE RADIO

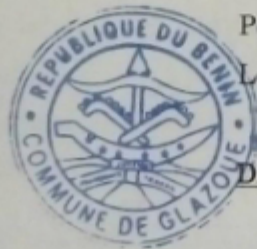
(A diffuser trois fois par jour et en trois langues, Idaasha, Mahi et Français)

Le Maire de la commune de Glazoué porte à la connaissance des populations de la commune de Glazoué, que l'ouverture de vanne du bassin de rétention des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE dans le fleuve Ouémé engendre la mort massive des produits halieutiques (poissons et autres), que les populations riveraines consomment et commercialisent dans les localités et marchés de la commune de Glazoué.

Par conséquent et dans le souci de la préservation de leur santé, le Maire invite les populations à s'abstenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, de la consommation, de l'achat et de la vente des produits halieutiques (poisson et autres) issus de cette mort massive et faire large diffusion autour d'elles en abordant les risques encourus à cette fin.

Pour toute information, prière contacter le médecin-chef de la commune de Glazoué ou le commissariat de police le plus proche.

Le Maire compte sur l'esprit de responsabilité de chacun et de tous pour préserver la santé publique.



Pour le Maire et PO,
Le Premier Adjoint au Maire,

Dieudonné S. AGBARA

Communiqué de l'autorité communale